

CONSEIL MUNICIPAL
Ce jour, mercredi 26 août 2020, à 17h30
Hôtel de ville

Dumbéa, le 26 août 2020

Plus d'une vingtaine de délibérations sont à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce mercredi 26 août, à l'hôtel de ville de Dumbéa, dont l'adoption du règlement intérieur, un avenant au contrat d'agglomération et une décision modificative du budget 2020 de la Ville.

De nouvelles opérations au contrat d'agglomération

Le contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2021 a été prolongé d'une année par l'Etat qui cofinance certaines opérations voulues par les communes.

Dans ce contexte, il s'est avéré opportun pour Dumbéa de redéployer certaines opérations pour financer deux nouvelles opérations plus appropriées : le renforcement de postes de refoulement autour de Dumbéa centre et les aménagements durables de la trame verte au nord de la commune.

Un budget réajusté

Une proposition modificative du budget 2020 porte le budget principal de la Ville de Dumbéa à 6 389 887 830 F en recettes et en dépenses, dont près de 4 milliards en section de fonctionnement et 2,4 milliards en section d'investissement.

Un règlement intérieur actualisé

Les élus doivent valider le règlement intérieur du conseil municipal de la nouvelle mandature, document qui précise les modalités de fonctionnement de l'assemblée. Par rapport au précédent règlement, quelques améliorations ont été apportées, notamment en tenant compte de nouvelles dispositions réglementaires.

Hommages

La séance débutera par un hommage à Pierre Maresca, ancien élu de Dumbéa (1995-2001), décédé le 22 août dernier.

Jules Renard, grande figure de la commune, décédé en 2012 à l'âge de 101 ans, donnera son nom à l'ancienne route de Nakutakoin, réhabilitée et désormais adaptée aux modes doux : « Promenade Jules-Renard ».

Pièce jointe : OJ CM du mercredi 26 août 2020

Contact presse

Valérie DURAND – Chargée de communication

Tél : 41.40.00 ou communication@ville-dumbea.nc